

Nos réf. : CRAT/13/AV.331
AB/LP

Le 11 juillet 2013

Avis de la CRAT relatif au dossier de rénovation urbaine du Centre à GEMBLoux

Conformément à l'article 10 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 23 septembre 2004, l'avis de la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) porte sur le périmètre, le schéma directeur, le programme et le calendrier d'exécution de l'opération de rénovation urbaine.

1. CONTEXTE DU PROJET

<u>Brève description du projet</u> :	Rénovation urbaine dont l'objectif est de développer Gembloux-centre comme un pôle à part entière en faisant cohabiter une double dimension (échelle du quartier et du bassin de vie) Les principaux projets visent le réaménagement et la restructuration du bâti de la rue Notre-Dame, la requalification de la place de l'Orneau et le réaménagement des venelles autour du Beffroi.
<u>Demande</u> :	Rénovation urbaine
<u>Localisation</u> :	Au centre de Gembloux
<u>Demandeur</u> :	Ville de Gembloux
<u>Autorité compétente</u> :	Gouvernement wallon
<u>Auteur de projet</u> :	Philippe Nicolas
<u>Date de réception du dossier</u> :	20 juin 2013

2. AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur l'opération de rénovation urbaine du centre de GEMBLOUX.

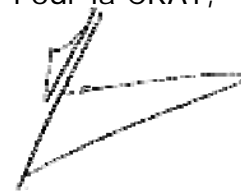
Elle estime que le dossier de l'opération de rénovation urbaine est bien argumenté et cohérent. Si chaque projet se justifie pleinement de manière individuelle, la Commission regrette toutefois l'absence d'un fil rouge qui aurait guidé l'ensemble de l'opération et aurait permis de mieux articuler les projets entre eux. Pour cela, le contexte topographique aurait pu être davantage mis en valeur en utilisant les cheminements doux comme fil conducteur de la présentation, ce qui aurait facilité la localisation et la compréhension des différents projets.

Par ailleurs, la CRAT regrette l'absence de synthèse des différentes parties. Toutefois, elle apprécie la qualité globale du dossier qui lui a été communiqué. Elle relève que l'analyse des données tant objectives que subjectives est réalisée de manière fine.

La Commission souligne également la qualité du processus participatif. Elle apprécie à cet égard la mise en place d'Ateliers urbains. Elle souligne que le schéma directeur a été mûrement réfléchi et résulte d'une réelle co-conception avec les citoyens.

Enfin, la CRAT recommande aux autorités communales de mener une réflexion en vue d'encourager la participation des promoteurs privés pour réaliser des opérations de plus grande ampleur, particulièrement au niveau de l'ilot Notre-Dame.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président